

L'Alliance globale pour la diversité culturelle

... est une initiative de l'UNESCO, de caractère éthique et concret, pour de nouveaux partenariats (2002-2007) en vue de :

- ◆ Créer de nouvelles opportunités pour la diversité culturelle et l'expression pluraliste des idées
- ◆ Développer des industries culturelles locales afin de contribuer à l'élimination de la pauvreté et à un développement socio-économique durable
- ◆ Encourager le respect des règles internationales qui régissent le droit d'auteur et les droits voisins
- ◆ Promouvoir davantage les mécanismes de prévention de la piraterie
- ◆ Renforcer les capacités locales afin d'améliorer les conditions d'une participation plus forte et plus compétitive aux marchés nationaux et internationaux
- ◆ Augmenter mondialement la disponibilité de produits culturels diversifiés et accessibles à tous
- ◆ Etablir de nouvelles modalités de coopération internationale basées sur la solidarité et le principe du gagnant-gagnant

... qui sera conduite de concert avec d'autres organisations internationales en particulier celles de la famille des Nations Unies.

... qui aura un caractère exploratoire et évolutif : inscrite dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007, elle sera évaluée et réexaminée en fonction des résultats et ajustée autant que de besoin, sans remise en cause de ses principes.

Le contexte...

Les industries culturelles y compris les livres, les magazines, les journaux, les CD, disques et cassettes, les films et la vidéo, l'artisanat et le design sont aujourd'hui devenues des éléments déterminants tant en ce qui concerne l'évolution des marchés mondiaux que le développement des économies nationales. Or la mondialisation et les avancées technologiques les plus récentes, et en particulier le commerce électronique, offrent aux sociétés actuelles des chances sans précédent de développer leurs industries culturelles grâce à un élargissement de leurs publics et à des systèmes de production et de distribution plus rapides et moins coûteux.

La diversité créatrice telle qu'elle peut ainsi s'exprimer à travers le champ des industries culturelles se présente donc comme un facteur important du développement durable. Cependant, des tendances globales tels que la convergence technologique, les déséquilibres dans la circulation des biens, services et capitaux, et les méga-fusions commerciales compromettent souvent les potentialités désormais offertes, tout particulièrement dans les pays en développement et ceux en transition. La fracture numérique rend plus grave la situation de concentration financière et celle des marchés entre les mains d'un nombre réduit d'acteurs qui possèdent seuls les capacités techniques de produire et de distribuer les produits culturels. La

mondialisation ne bénéficie pas à tous; les asymétries qui s'aggravent appellent des mesures correctives. De surcroît, les nouvelles technologies rendent plus facile et plus rapide les actes de piraterie. Devant l'absence de législation adéquate concernant le droit d'auteur ainsi que de mesures efficaces pour son application, les industries culturelles locales se voient contraintes de se battre contre des produits piratés - et donc peu chers -. Cela engendre des pertes considérables en termes de revenus, bénéfices et sources d'investissement.

La question de l'implication du secteur privé et de la société civile dans la réalisation des projets de développement qui émanent de la volonté politique des Etats et des autres collectivités publiques est d'une actualité particulière. Elle est au cœur du message de nombreuses institutions internationales, essentiellement celles qui appartiennent au système des Nations Unies. Le cas des industries culturelles est lui-même pris en compte. A l'évidence, il importe que l'UNESCO, qui a compétence dans le domaine de la culture, soit active en ce domaine.

Une volonté d'action...

L'Alliance globale pour la diversité culturelle veut susciter de nouvelles opportunités en combinant les forces et les atouts des différentes parties concernées, en vue de favoriser la variété et la répartition équitable des biens et des services culturels à l'échelle planétaire. Elle s'articule autour de deux axes d'action stratégiques : le développement des industries culturelles locales et la prévention de la piraterie. La mise en œuvre de ces orientations passe par l'encouragement de nouvelles formes de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile et par la création d'un fonds spécial, extrabudgétaire.

Soutenir les industries culturelles locales à travers de nouveaux partenariats...

L'Alliance globale pour la diversité culturelle cherche à promouvoir des partenariats bilatéraux et multilatéraux Nord-Sud, associant le monde de l'entreprise, les autorités publiques, la société civile et les instances non-gouvernementales. Ces partenariats se nourriront d'un engagement accru du secteur privé en faveur de projets de développement durable, de la nécessité de plus en plus reconnue de la part des autorités publiques d'envisager des stratégies de développement novatrices, ainsi que des concours que peut et veut apporter la société civile en faveur de la diversité créatrice

L'UNESCO facilitera l'établissement de partenariats qui fournissent des réponses aux défis posés à la création, la production et la diffusion des biens et services culturels, en tendant essentiellement à :

- ◆ renforcer l'accès à l'expertise technique, aux ressources et à la formation, en particulier à la gestion des affaires - marketing, financement, ventes, exploitation du droit d'auteur
- ◆ prendre pleinement en compte les possibilités locales et internationales, potentielles ou effectives, pour le développement des activités commerciales
- ◆ développer la concertation entre secteur public et secteur privé dans les domaines de la culture;
- ◆ améliorer le développement des entreprises et de l'entreprenariat culturels, la planification à long terme et l'investissement dans la recherche-développement

... en particulier à travers l'action préventive contre la piraterie

Les artistes locaux et les industries culturelles locales sont confrontés à la concurrence déloyale des œuvres piratées vendues à très bas prix. Même si quelques uns voient dans la piraterie le moyen de rendre la culture plus accessible à tous, durablement aucune action ne peut être plus nuisible au développement économique, culturel et social d'un pays. Pour cette raison, l'Alliance globale a vocation à aider les gouvernements à revoir leur législation et à l'entourer des mesures de mise en œuvre indispensables.

... avec l'appui d'un fonds spécial

L'UNESCO soutiendra le renforcement des accords de partenariats à l'aide d'un fonds spécial, de nature extrabudgétaire, dont les ressources seront employées pour favoriser la participation des pays en développement et des pays en transition. Ce fonds devrait contribuer à encourager et soutenir le développement de politiques et des cadres réglementaires nécessaires pour que les économies locales puissent bénéficier des accords de partenariats. Des analyses de secteurs, l'élaboration de programmes de réductions tarifaires et d'incitations fiscales, le développement de mécanismes de régulation et le renforcement de la formation au droit d'auteur des juges, avocats et douaniers pourront, par exemple, être soutenues par ce fonds. Un objectif particulier consistera en la révision et la modernisation de la législation directement relative au secteur des industries culturelles et au droit d'auteur.

Comment pouvez-vous devenir un partenaire de l'Alliance globale ?

Que vous représentiez une autorité publique ou une instance intergouvernementale, une organisation professionnelle, une petite, moyenne ou plus grande entreprise, une fondation, une organisation non-gouvernementale, vous pouvez participer à l'Alliance globale de différentes manières.

Envoyez-nous votre proposition pour un partenariat... Celle-ci devra comporter des précisions quant aux raisons pour lesquelles il vous semble que vos intérêts s'accordent avec les objectifs de l'Alliance globale et quels services et ressources vous voudriez offrir ou recevoir. Nous vous demandons d'être aussi spécifique que possible en ce qui concerne votre expertise et le champ d'action que vous proposez ainsi que la région géographique qui aurait votre préférence. Après avoir examiné votre proposition, nous vous mettrons en relation avec des partenaires déjà identifiés ou confronterons le cas échéant votre offre avec celles d'autres partenaires.

Devenez un donateur... Nous recherchons des contributions pour le fonds spécial qui soutiendra les partenariats de l'Alliance globale dans les pays en développement et les pays en transition. L'alimentation de ce fonds est une condition indispensable à la réussite du projet, en particulier pour permettre d'endiguer la piraterie et de mettre en place les dispositifs nécessaires au développement des industries culturelles endogènes.

Nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante:

L'Alliance globale pour la diversité culturelle
UNESCO Division des arts et de l'entreprise culturelle
1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, France
Téléphone 33 (0)1 45 68 43 05 Télécopie 33 (0)1 45 68 55 95
e-mail: globalalliance@unesco.org
<http://www.unesco.org/culture/alliance>

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2001

L'Alliance globale pour la diversité culturelle

UNESCO

UNESCO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1509>

Downloaded from African Union Common Repository